

Commission municipale du Québec

Date : 9 juillet 2013

Dossiers : CMQ-64445 et CMQ-64586

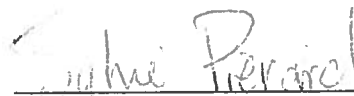
**Juges administratifs : Sylvie Piérard
Jean Rioux**

Personne visée par l'enquête : JEAN-PIERRE BESSETTE
Conseiller municipal du Canton
de Sainte-Edwidge-de-Clifton

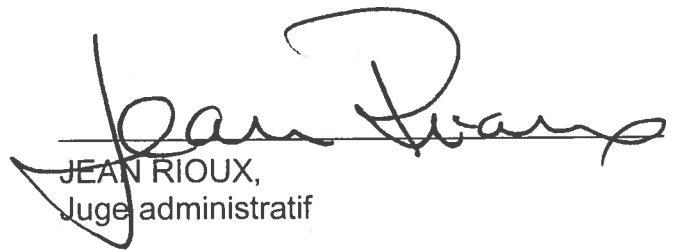
**RECTIFICATION DE LA DÉCISION
RENDUE LE 28 JUIN 2013**

DÉCISION

- [1] Considérant que le 28 juin 2013, la Commission municipale du Québec a rendu une décision relativement à une enquête en éthique et déontologie en matière municipale concernant monsieur Jean-Pierre Bessette;
- [2] Considérant que le paragraphe 34 et le dispositif de cette décision comportent des erreurs matérielles en ce qui concerne les dates inscrites;
- [3] En conséquence, la Commission remplace les mots « 1^{er} juin 2013 » par « 1^{er} juin 2012 » au paragraphe 34 et les mots « 7 mai 2013 » et « 4 juin 2013 » par respectivement « 7 mai 2012 » et « 4 juin 2012 », au dispositif figurant aux pages 14 et 15 de la décision du 28 juin 2013.



SYLVIE PIÉRARD,
Juge administrative



JEAN RIOUX,
Juge administratif

SP/JR/lg

M^e Mario Paul-Hus
MUNICONSEIL AVOCATS
Pour Jean-Pierre Bessette